

Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations
sociales
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation
Bureau des concours et de la préparation aux examens

RAPPORT DE JURY

CONCOURS EXTERNE ET INTERNE D'ADJOINT TECHNIQUE D'ACCUEIL, DE SURVEILLANCE ET DE MAGASINAGE DE 1^{ère} CLASSE

SESSION 2016

SOMMAIRE

I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission	3
A) Le rappel des épreuves	3
1) Concours externe	3
a) L'admissibilité.....	3
b) L'admission	3
2) Concours interne	3
a) L'admissibilité.....	3
b) L'admission	3
B) Le jury	4
1) La composition du jury	4
2) La formation et la réunion de cadrage	4
II. Le déroulement de ces concours externe et interne	5
A) Le calendrier.....	5
B) Les épreuves écrites.....	5
1) Concours externe	5
2) Concours interne	6
C) L'épreuve orale.....	6
1) Concours externe	6
2) Concours interne	7
III. Les statistiques.....	8
A) Concours externe.....	8
B) Concours interne.....	8
ANNEXE : RAPPORT DE JURY CONCERNANT L'ÉPREUVE DE LANGUE	9
I. Les commentaires sur l'épreuve de langue en langue allemande.....	9
II. Les commentaires sur l'épreuve de langue en langue anglaise.....	9
III. Les commentaires sur l'épreuve de langue en langue arabe.....	9
IV. Les commentaires sur l'épreuve de langue en langue espagnole	10
V. Les commentaires sur l'épreuve de langue en langue italienne.....	10
VI. Les commentaires sur l'épreuve de langue en langue japonaise	11

I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission

A) Le rappel des épreuves

1) Concours externe

a) L'admissibilité

L'article 2 de l'arrêté du 11 juillet 2007 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement dans le grade d'adjoint technique de 1re classe d'accueil, de surveillance et de magasinage du ministère de la culture définit les épreuves d'admissibilité du concours externe comme suit :

« Épreuve n°1 (durée : deux heures, coefficient 2)

Analyse de situations faisant appel aux facultés de raisonnement et de logique des candidats.

Épreuve n°2 (durée : une heure trente, coefficient 2)

Explication d'un texte d'ordre général consistant en la réponse à des questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et à ordonner les idées principales du texte. »

b) L'admission

Selon l'article 2 cité précédemment, l'épreuve d'admission consiste en un « *entretien avec le jury à partir d'un texte de portée générale, tiré au sort, de manière à permettre d'apprécier les qualités de réflexion et les connaissances du candidat, y compris la façon dont il envisage son métier. (durée : préparation : vingt minutes ; entretien : vingt minutes ; coefficient 4).* »

2) Concours interne

a) L'admissibilité

L'article 3 de l'arrêté du 11 juillet 2007 cité ci-dessus définit l'épreuve d'admissibilité du concours interne comme suit :

« *Établissement d'un rapport sur la base d'un sujet exposant une situation à laquelle un adjoint technique de 1re classe d'accueil, de surveillance et de magasinage peut être confronté.*

(durée : deux heures, coefficient 3) ».

b) L'admission

Selon l'article 3 cité précédemment, l'épreuve d'admission consiste en un « *entretien avec le jury comprenant deux parties d'une dizaine de minutes chacune :*

1° Entretien à partir d'un dossier technique relevant de l'une des dominantes du métier, préalablement choisie par le candidat (sécurité et accueil du public ; présentation d'une visite guidée d'un monument historique, d'un musée ou château ; intégration sur rayonnage et récolement ; établissement d'un tableau de service à partir de données remises au candidat et commentaire ; conservation du patrimoine écrit) ;

2° Entretien portant sur les fonctions exercées par les adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage et sur l'expérience professionnelle du candidat. Cette partie de l'entretien doit permettre au jury d'apprécier les capacités du candidat à l'exercice de la fonction.

(durée : préparation : vingt minutes ; entretien : vingt minutes ; coefficient 4). »

Par ailleurs, l'article 4 de l'arrêté du 11 juillet 2007 cité précédemment prévoit que « *les candidats admissibles aux concours internes et externes peuvent demander à passer une épreuve facultative de langue étrangère. L'épreuve est écrite, à choisir au moment de l'inscription parmi les langues suivantes : allemand, anglais, arabe, espagnol, italien, japonais ou portugais (durée : une heure). Cette épreuve est notée de 0 à 20 et affectée d'un coefficient 1.*

Seuls sont pris en compte pour l'admission les points supérieurs à la moyenne ».

Enfin, les articles 6 et 7 de l'arrêté du 11 juillet 2007 prévoit pour la phase d'admissibilité et d'admission que « *toute note inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire* ».

B) Le jury

1) La composition du jury

Le jury de ces concours externe et interne d'accès au corps d'adjoint technique de 1^{ère} classe d'accueil, de surveillance et de magasinage, était composé des personnes suivantes :

Président de ce jury :

- Monsieur Jean-François AGIER, attaché d'administration principal de l'État, secrétaire général, école nationale supérieure d'architecture de Lyon,

Membres de ce jury :

- Monsieur Vincent DELACOUR, ingénieur des services culturels et du patrimoine de classe supérieure, spécialité « ingénieur des services culturels », chef du service de l'accueil et de la surveillance, musée national des arts asiatiques – Guimet ;
- Madame Caroline DONATI, ingénieure des services culturels et du patrimoine de classe normale, spécialité « services culturels », cheffe du service vente et réservation à distance, musée du Louvre ;
- Madame Céline FERREIRA, technicienne des services culturels et des bâtiments de France de classe supérieure, spécialité « surveillance et accueil », direction de l'accueil du public et de la surveillance, cheffe d'équipe au service de l'accueil et de la surveillance inter-muséographiques, musée du Louvre ;
- Monsieur Frédéric GILET, technicien des services culturels et des bâtiments de France de classe normale, spécialité « surveillance et accueil », responsable du service reprographie, école nationale supérieure d'architecture de Lyon ;
- Madame Leïla HEDDI, technicienne des services culturels et des bâtiments de France de classe supérieure, spécialité « surveillance et accueil », cheffe d'équipe, service de l'accueil et de la surveillance Richelieu, musée du Louvre ;
- Monsieur Frédéric HUONIC, ingénieur des services culturels et du patrimoine de classe normale, spécialité « services culturels », chef du service de la logistique et de la sécurité, Mobilier national ;
- Monsieur Yaël KESSLER, technicien des services culturels et des bâtiments de France de classe normale, spécialité « surveillance et accueil », adjoint au chef du service accueil et surveillance, château de Fontainebleau ;
- Madame Marielle MIGEON, technicienne des services culturels et des bâtiments de France de classe supérieure, spécialité « surveillance et accueil », gestionnaire de collections au département droit, économie, politique au service de la presse, bibliothèque nationale de France ;
- Madame Sylvie SASSO, technicienne des services culturels et des bâtiments de France de classe exceptionnelle, spécialité « surveillance et accueil », gestionnaire, bureau des méthodes et réglementations, département maintenance et sécurité, musée d'Orsay.

Le jury s'est réuni en groupes d'examineurs pour les auditions.

2) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
 - * cadre réglementaire,
 - * déontologie : laïcité, non-discrimination...
- le cadre général pour les corrections des épreuves écrites,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau des concours et de la préparation aux examens s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de ces concours externe et interne : le planning du recrutement, les

épreuves, le nombre de postes, l'élaboration des sujets et des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes...

II. Le déroulement de ces concours externe et interne

A) Le calendrier

Inscriptions	Du 9 janvier au 13 février 2017
Date des épreuves écrites	Le 12 juin 2017
Date de la réunion d'admissibilité	Le 3 juillet 2017
Dates des épreuves orales	Du 10 au 26 octobre 2017
Date de la réunion d'admission	Le 26 octobre 2017

B) Les épreuves écrites

1) Concours externe

L'épreuve écrite d'admissibilité n°1 (deux heures) proposait une analyse de situations faisant appel aux facultés de raisonnement et de logique des candidats.

Les exercices proposés ne présentaient pas de difficultés particulières et la durée de l'épreuve (deux heures) permettait aux candidats de répondre sans précipitation.

Pour de nombreuses copies, le jury a toutefois été surpris par une absence totale de raisonnement. De plus, des erreurs comme le mauvais positionnement de virgule dans les résultats des calculs, la confusion entre les dizaines et les centaines auraient pu être évitées.

Le caractère illogique de certains résultats présentés dans les exercices de calcul a démontré une absence totale de réflexion et surtout d'attention dans la résolution des exercices.

Cela confirme la mauvaise gestion du temps pour bon nombre de candidats.

Par ailleurs, il faut déplorer une mauvaise ou plutôt une absence totale de lecture des consignes, figurant sur la 1^{ère} page, par les candidats. Ceci s'est traduit par des éléments surlignés avec des couleurs non autorisées. Ce point particulier est regrettable, car générateur d'annulation de copie.

Les futurs candidats doivent donc apprendre à gérer le temps et surtout à lire et à respecter les consignes.

L'épreuve écrite d'admissibilité n°2 (1 heure 30) était composée d'une explication de texte consistant en une réponse à des questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et à ordonner les idées principales du texte proposé.

Le jury a été étonné du niveau relativement faible en orthographe et a regretté une présentation des copies très moyenne.

La commande n'a pas toujours été assimilée. Ainsi, certains candidats n'ont pas compris ce qu'est un synonyme.

De plus, la formulation proposée dans les copies manquait parfois de retenue et faisait trop souvent appel au langage type « SMS ».

Il convient de souligner la présence répétée de phrases mal construites, mal rédigées, et comme trop souvent, une écriture illisible.

Pour les futurs candidats, le jury recommande un soin particulier à l'orthographe et à la présentation. L'utilisation de phrases courtes et simples est souhaitable. Une présentation claire et structurée est recommandée.

2) Concours interne

L'épreuve écrite d'admissibilité (deux heures) avait pour objectif d'évaluer la bonne compréhension du métier d'adjoint technique d'accueil, de surveillance et de magasinage (AASM) du candidat en lui proposant d'établir un rapport sur une situation à laquelle il peut être confronté.

Sur la base du dossier proposé, le candidat a pu ainsi mettre en avant ses capacités d'analyse en utilisant toutes les informations données mais aussi mobiliser et valoriser ses connaissances.

Si d'une manière générale, les attentes du jury ont été satisfaites sur ces points, il faut souligner un trop grand nombre de rupture d'anonymat au niveau des copies, l'usage de couleurs non autorisées et une présentation formelle du rapport souvent peu respectée (absence de lecture et non-respect des consignes).

Il faut déplorer de nombreuses lacunes en orthographe, des problèmes de présentation (écriture, ratures ...) et une utilisation abusive de la paraphrase.

La durée de l'épreuve permettait à chaque candidat d'éviter ces écueils et de proposer une présentation plus soignée.

Le jury souhaite que ces points soient évoqués au cours des prochaines formations proposées dans le cadre de la préparation à ce concours. Les futurs candidats doivent prendre conscience que l'écrit est essentiel dans un parcours professionnel au sein de la Fonction publique de l'État, avec une certaine rigueur quant au fond et à la forme.

C) L'épreuve orale

1) Concours externe

Pour les candidats, l'épreuve portait sur la restitution d'un texte et sur sa compréhension. La conversation a permis ensuite d'apprécier les connaissances générales du candidat sur le ministère de la culture, sa structure et son organisation.

Enfin, les questions ont porté sur la motivation et sur des sujets propres au concours et notamment l'accueil, la sécurité et le magasinage.

L'objectif premier était de déceler les potentialités des candidats, leur capacité à intégrer une équipe et à faire face à des situations opérationnelles dans un cadre professionnel particulier.

Cette épreuve s'est déroulée sans vraiment de difficulté par rapport aux textes proposés, le plus souvent assimilés et sources d'un dialogue concret entre le jury et les candidats.

Le jury a apprécié la qualité des réponses données, la capacité à défendre un point de vue ou à se remettre en cause. Mais si, d'une manière générale, le jury a pu être satisfait par la ou les motivation(s) des candidats, il a déploré une méconnaissance trop importante du ministère de la culture et de son organisation ainsi qu'une méconnaissance des droits et obligations des fonctionnaires, entre autres.

Cela peut sembler surprenant de la part d'un public qui souhaite rejoindre la Fonction publique de l'État.

Par ailleurs, le jury a regretté une attitude parfois nonchalante, des problèmes de posture et de présentation vestimentaire peu conformes avec les qualités attendues pour un AASM de 1ère classe.

Le jury conseille donc aux futurs candidats de bien préparer cette épreuve pour éviter ces écueils mais aussi pour surmonter les manques et quelquefois les excès de confiance en soi.

Il serait aussi souhaitable que les candidats des prochains concours s'intéressent davantage à leur futur environnement et aux perspectives d'évolution qu'offre la Fonction publique de l'État.

2) Concours interne

Les deux parties de l'épreuve ont permis, dans un premier temps, d'apprécier la réaction des candidats dans une mise en situation, puis dans un second temps, de découvrir leur parcours professionnel et leurs motivations quant à leur avenir au sein de la Fonction publique de l'État.

Sur le premier point, les présentations claires ont fait ressortir divers éléments comme la connaissance de l'environnement administratif et professionnel. Par ailleurs, la diversité des parcours a été particulièrement appréciée.

Sur le second point, les aspects relatifs au travail en équipe ainsi que les aspects liés à l'environnement professionnel ont été abordés avec les candidats.

Enfin, ont été appréciés outre la motivation des candidats, à travers notamment leurs réponses et la qualité de leur expression, leur positionnement au sein d'une équipe, leur bon sens dans le cas de situations difficiles, leur envie de progresser.

Le jury a noté que certains candidats s'étaient particulièrement bien préparés pour l'exposé concernant leur carrière, alors que, pour d'autres, la présentation s'est réduite au strict minimum.

Il faut remarquer aussi beaucoup de stress chez certains candidats, entraînant une énorme difficulté à faire partager leur intérêt pour leur métier, ou leur volonté de progresser.

Par ses questions, le jury a souhaité faire ressortir les qualités et le potentiel de chacun et a apprécié le fait que certaines questions soient reformulées à la demande du candidat.

Globalement, les candidats ont donc répondu aux attentes du jury en démontrant par ailleurs, et ceci pour les meilleurs, une certaine capacité de réflexion et d'adaptation et leur capacité de travailler en équipe.

La définition de l'esprit d'équipe, du sens du service public ainsi que des droits et obligations des fonctionnaires sont des thèmes qui ont le plus souvent trouvé des échos positifs. Cependant, il faut regretter aussi un grand nombre de candidats ne comprenant pas toujours les attendus de l'épreuve, sans prendre en compte les consignes, se contentant de relire le texte proposé plutôt que de construire une réflexion.

Enfin, dans tous les cas, il faut noter une absence de réflexion sur une mobilité éventuelle à l'issue du concours.

Les futurs candidats devront donc s'appliquer, sur la base d'une présentation construite et cohérente de leur parcours, à présenter leur objectif professionnel dans un milieu qu'ils sont censés connaître.

III. Les statistiques

A) Concours externe

Nombre de postes offerts à cette session : 40.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admissibilité		Admission		
			Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis sur liste principale	Nombre d'admis sur liste complémentaire
Hommes	803	788	280	117	100	13	43
Femmes	963	930	276	118	99	27	42
Total	1766	1718	556	235	199	40	85

Seuil d'admissibilité : 11,9 sur 20.

Amplitude des notes : de 0 à 18,25 sur 20.

Seuil d'admission sur liste principale : 14,7 sur 20.

Amplitude des notes : de 4 à 18,8 sur 20.

B) Concours interne

Nombre de postes offerts à cette session : 45.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admissibilité		Admission		
			Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis sur liste principale	Nombre d'admis sur liste complémentaire
Hommes	164	151	88	69	57	22	23
Femmes	158	148	79	65	58	23	28
Total	322	299	167	134	115	45	51

Seuil d'admissibilité : 7 sur 20.

Amplitude des notes : de 2,5 à 17,25 sur 20.

Seuil d'admission sur liste principale : 13,1 sur 20.

Amplitude des notes : de 5,1 à 19,5 sur 20.

Monsieur Jean-François AGIER
Président du jury

ANNEXE : RAPPORT DES EXAMINATEURS SPÉCIALISÉS

PORU L'ÉREPUVE DE LANGUE

I. Les commentaires sur l'épreuve de langue en langue allemande

Le niveau des candidats était plutôt correct voire très bon.

Les candidats s'entraînaient à ne pas traduire mot à mot et à rendre une traduction dans un français fluide amplitude correcte des notes. Une seule copie avait une traduction approximative.

J'attendais de la part du candidat une bonne compréhension du texte : sans interprétation du texte et surtout pas de traduction mot à mot qui prouvait une non-compréhension de certains passages.

La qualité de l'expression écrite a été essentielle tant du point de vue lexical, grammatical qu'orthographique.

Madame Marie-Claude NOUCHI,
professeur agrégé de classe normale,
enseignante de langue allemande

II. Les commentaires sur l'épreuve de langue en langue anglaise

Le texte choisi est un court article tiré du site Open Culture, en date du 31 mai 2017. Il traite de l'importance historique du tableau *Guernica*, de Pablo Picasso. Le texte ne comprend pas de difficultés lexicales insurmontables, quelques passages cependant sont plus délicats à négocier.

Les attentes correspondent au niveau A2 du Cadre Européen Commun de Référence (CERCL), soit le niveau exigé en fin de troisième. On s'est donc basé sur le niveau de compréhension écrite attendue à ce niveau. Les copies montrent que, même si l'essentiel pour cet examen est d'avoir une compréhension de base de l'anglais correcte, une bonne maîtrise du français est également indispensable. En effet, les copies les moins réussies montrent toutes des problèmes d'expression dans la langue cible qui parfois empêchent même de vérifier la compréhension du texte.

Le futur candidat veillera donc à lire le plus possible, la presse notamment, culturelle si possible, dans les deux langues. La lecture d'articles simples (par exemple, sur des sites tels que BBC Learning English) en anglais devrait permettre d'étoffer le lexique et d'éviter trop d'incompréhensions ; et la lecture en français permettrait d'enrichir l'expression afin d'éviter les passages incompréhensibles dans la langue cible.

Monsieur Wilfried ECKERT,
professeur certifié de classe
normale, enseignant de langue
anglaise

III. Les commentaires sur l'épreuve de langue en langue arabe

Tous les candidats ont composé sur le même sujet : Selma EL-HAYEK, texte extrait du journal « EL-HAYAT » du 15/01/2016.

Très bon niveau général. Excellente compréhension, très bonne connaissance de la langue d'origine, très peu de fautes d'orthographe dans la langue cible.

La traduction est parfois approximative et fait penser que le candidat ne maîtrise pas complètement le lexique français, par exemple :

- salle d'exposition pour « salle de cinéma »,
- populaire pour « célèbre »,

- révélé pour « tiré de » ou « inspiré de ».

Pour préparer cette épreuve pour la prochaine session de ce concours, exercez-vous à traduire des extraits d'articles de journaux, soyez près du texte, traduisez selon l'usage de la langue cible.

Les résultats sont très satisfaisants, les notes vont de 17 à 18 sur 20.

Madame Zohra CROZAT,
professeur certifié de classe
normale, enseignante de langue
arabe

IV. Les commentaires sur l'épreuve de langue en langue espagnole

Parmi les candidats admissibles, 15 étaient inscrits en langue espagnole.

Le sujet donné, intitulé « *La Feria del Libro de Bogotá* », est un article extrait du journal espagnol *El País* et daté du 09/05/2017. L'épreuve consistait à traduire le texte en français.

Les résultats ont été assez moyens. Parmi les erreurs les plus courantes : des faux sens, des contresens, des omissions, des confusions dans les temps et les personnes des verbes, des fautes de syntaxe et d'orthographe en français.

Pour le concours externe (11 candidats) : les notes vont de 2 à 17 sur 20 (moyenne : 11,22/20).

Pour le concours interne (4 candidats) : les notes vont de 1 à 16 sur 20 (moyenne : 9,37/20).

Il est important de :

- bien réviser la syntaxe espagnole pour comprendre la structure des phrases et le sens du texte,
- lire régulièrement des textes en espagnol pour enrichir son vocabulaire,
- soigner la qualité de la langue française.

Madame Myriam LACHÉ,
professeur agrégé de classe normale,
enseignante de langue espagnole

V. Les commentaires sur l'épreuve de langue en langue italienne

Choix du texte :

L'épreuve proposée pour cette session est un article de presse (quotidien *La Repubblica* du 17 octobre 2014) concernant la nomination de la ville italienne de Matera comme capitale européenne de la culture en 2019.

L'article, en partie réaménagé et réduit, ne présentait pas de difficultés majeures de compréhension et était assez linéaire. Ceci a permis à l'ensemble des candidats d'affronter avec une certaine aisance l'épreuve de traduction, même dans un temps limité.

En effet, sur l'ensemble des candidats participants (11 candidats, entre externes et internes), les notes se sont échelonnées de 8 à 18 sur 20, avec une majorité de notes au-dessus de la moyenne de 10 sur 20. Un seul candidat n'a pas réussi à terminer la traduction.

Les meilleures copies ont été remarquées pour la fidélité et la fluidité de la traduction et pour la précision du lexique choisi.

Les copies de niveau intermédiaire présentaient une traduction moins fluide, comportaient des imprécisions ainsi que des erreurs de langue (accords singulier/pluriel ou masculin/féminin, fautes de verbes, orthographe imprécise).

Une copie comportait plusieurs fautes de langue.

Il est suggéré aux candidats de préparer l'épreuve en lisant des articles de quotidiens concernant surtout les aspects culturels. Un lexique thématique pourra être une aide pour revoir systématiquement le lexique. Une grammaire peut fournir une aide complémentaire.

Il faudrait en outre pouvoir prendre un temps final de relecture de la copie pour vérifier le rendu en français et éviter les fautes d'accord.

Madame Fiorenza DONELLA,
professeur agrégé de classe normale,
enseignante de langue italienne

VI. Les commentaires sur l'épreuve de langue en langue japonaise

Choix du texte :

Le sujet se doit d'être en lien avec le monde de la culture (livres, cinémas, musées...) sans pour autant comporter de lexique technique. Il peut être extrait d'un journal, d'un livre, d'un manuel scolaire, etc.

D'autre part, le sujet doit correspondre au niveau A2 du CECRL (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues).

Le texte proposé a été choisi en respectant les exigences du concours et le niveau A2 tel que défini par les textes officiels de l'Éducation nationale (voir plus bas).

De ce point de vue, il ne comportait aucune difficulté, autant d'un point de vue lexical, grammatical que graphique.

Le texte est un extrait d'un manuel scolaire de langue japonaise, *Marugoto*, et traite, sous la forme d'un blog, de la présentation d'un des grands musées de la ville de Tokyo, le *Edo Tōkyō Hakubutsukan*. Il permettait aux candidats de montrer leur connaissance de la langue japonaise au niveau A2, dans le cadre d'une thématique culturelle.

Comme il s'agit d'une épreuve de traduction, il était aussi tenu compte pour une part très importante de la qualité et du niveau de français.

Remarque sur les travaux des candidats :

Deux candidats ont passé l'épreuve et les deux copies étaient d'un bon voire d'un très bon niveau. Il n'a été relevé que quelques petites erreurs minimales dans les copies.

Conseils pour les futurs candidats :

Pour que les futurs candidats puissent comprendre en quoi consiste le niveau A2 en japonais, le jury leur conseille de se rapporter aux ressources officielles pour l'enseignement de la langue japonaise présentes sur le site d'Eduscol :

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Langues_vivantes/28/8/RA16_C4_LV_declinaisons_linguistique_s_japonais_832288.pdf.

Ils y trouveront toutes les indications concernant les exigences de compétences langagières en grammaire et en graphie (*kana*, *rōmaji* et *kanji*) qui ont été appliquées dans le cadre du concours.

Il est rappelé l'importance de bien maîtriser la compréhension des *kanji* qui constituent la porte d'entrée pour une traduction correcte du texte.

Enfin, l'orthographe et la qualité de l'expression en français sont des points sur lesquels les candidats doivent faire particulièrement attention : une copie qui ne comporterait pas de fautes de compréhension mais qui serait marquée par une orthographe et une syntaxe défailtantes en français risquerait de ne pas réussir cette épreuve.

Monsieur Gérard PELOUX, maître
de conférences en civilisation
japonaise